

Ministère de la Région de
Bruxelles-Capitale
AATL
Direction des Monuments et des
Sites
A l'attention de M. G. Van
Cauwelaert, Directeur
8 bte 1, rue du Progrès
1035 Bruxelles

Vos réf. :
Nos réf. : AVL / Gr. Meyfroots – SGL2017.353rap
Annexe : copie courrier 09.07.2004.

Bruxelles, le

Concerne : SAINT-GILLES. Immeuble sis 11, rue Vanderschrick.
Transformation en façade arrière.
Avis de la CRMS du 30.06.2004 (point III. A. 8).

Monsieur le Directeur,

La totalité de l'immeuble sis 11, rue Vanderschrick à Saint-Gilles est classée comme monument par l'arrêté du 8 août 1988.

La Commission royale des Monuments et des Sites a été saisie d'une demande de réaménagement des 2 derniers niveaux de la maison.

A cette occasion, il est apparu sur les photos que des travaux sans autorisation étaient en cours d'exécution au niveau inférieur appartenant à un autre propriétaire.

A l'occasion de son courrier du 9 juillet, la CRMS vous demandait de vérifier l'objet des travaux et, le cas échéant, de faire dresser procès-verbal.
Ce point a été reporté à l'ordre du jour des séances du 4 et du 25 août et du 8 septembre sans qu'il apparaisse que la DMS ait mené une enquête sur la question.

A l'occasion de la présente, la CRMS réitère sa demande : en effet, la DMS est seule compétente pour résoudre le problème soulevé.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération.

Anne VAN LOO,
Secrétaire.

Jacques DEGRYSE,
Président.